

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00366**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SMASEL (SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE SAINT-ETIENNE LOIRE) -MODIFICATIF PAR VOIE D'AVENANT - DELIBERATION DU BUREAU DU 14 FEVRIER 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201119-020200366

DATE D'APPÊCHAGE: 25 novembre 2020

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SMASEL (SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE SAINT-ETIENNE LOIRE) -MODIFICATIF PAR VOIE D'AVENANT - DELIBERATION DU BUREAU DU 14 FEVRIER 2020**

Par délibération en date du 14 février 2020, le Bureau métropolitain a approuvé la mise à disposition de Madame Stéphanie MANUGUERRA (attaché territoriale titulaire) auprès du SMASEL à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

Cette mise à disposition de cet agent était prévue sur une quotité de 100 % du temps de travail de l'intéressée (à l'époque, temps partiel 80 %).

Pour mémoire, cette mise à disposition s'est inscrite dans le contexte de création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer l'exploitation de l'aéroport, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (décision du comité syndical du 27 janvier 2020).

Afin de prendre en compte l'évolution du temps de travail de l'agent mis à disposition et de préciser les modalités de remboursement de la rémunération de ce dernier, il convient de modifier la convention de mise à disposition par voie d'avenant comme suit:

- Fixation de la quotité de la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- Précisions sur les fonctions exercées au sein du SMASEL,
- Précisions sur les modalités de remboursement de la rémunération de l'agent prenant en compte la mise en place de la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un projet de modification de la convention par voie d'avenant est joint en annexe, les autres dispositions de la convention restant inchangées.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les modifications de la convention de mise à disposition individuelle par voie d'avenant,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU